



Le 13 mai 2020

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

À TOUS LES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DU BAS-SAINT-LAURENT

Objet : Retour en classe des élèves au Bas-Saint-Laurent

Madame,
Monsieur,

Nous savons que le retour en classe suscite chez la plupart d'entre vous plusieurs questionnements et inquiétudes. Nous nous adressons à vous en cette reprise d'année scolaire afin de vous assurer de notre présence active pour prévenir d'éventuels cas de COVID-19 et protéger le milieu scolaire advenant la survenue d'un cas. Ainsi, nous espérons pouvoir vous rassurer un peu par le biais de cette lettre.

Tout d'abord, comme la COVID-19 est une maladie à déclaration obligatoire au directeur de la santé publique, soyez assuré(e)s que nous sommes systématiquement avisés par les laboratoires de TOUS LES CAS survenant au Bas-Saint-Laurent. **La Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent assurera donc une intervention immédiate advenant la survenue d'un cas de COVID-19 en milieu scolaire ou au service de garde, qu'il s'agisse d'un membre du personnel ou d'un élève.**

Une structure de collaboration et d'intervention rapide est déjà en place pour agir efficacement en pareilles situations.

Sachez que l'évaluation du risque chez les contacts d'un cas de COVID-19 se catégorise selon 3 niveaux : FAIBLE-MODÉRÉ-ÉLEVÉ. Cette évaluation précise du risque sera réalisée par la Direction de la santé publique pour tous les contacts, en fonction de critères bien établis. **Ainsi, seuls les individus rencontrant certains critères précis de proximité avec le cas seront systématiquement retirés de l'école pour un isolement à domicile.** Soyez assuré(e)s que nous ajusterons nos interventions en fonction de toute éventuelle mise à jour des recommandations en vigueur.

Bien qu'on demande aux individus présentant des symptômes suggestifs de COVID-19 de **NE PAS** se présenter à l'école (voir symptômes en annexe), **il se pourrait qu'un élève ou un membre du personnel développe de tels symptômes durant la journée de classe. Il sera alors isolé dans une pièce jusqu'à son départ de l'établissement et un masque devra lui être remis.** L'école est bien informée des symptômes à considérer pour justifier un tel retrait. Si cela concerne un élève, un membre du personnel assurera sa surveillance tout en étant équipé du matériel de protection adéquat.

... 2

La personne symptomatique recevra par l'école des consignes écrites par la Santé publique sur la procédure à suivre pour son évaluation. Si cette évaluation mène à un dépistage, elle sera en isolement à la maison jusqu'à la réception de son résultat.

- **Un résultat POSITIF mènera systématiquement à une enquête par la Direction de la santé publique** pour identifier l'ensemble des contacts à risque élevé ou modéré et fournir l'ensemble des recommandations aux personnes concernées et au milieu scolaire. Un suivi rapproché sera alors fait par l'équipe de la Santé publique et les infirmières scolaires chez toutes les personnes positives et chez tous les contacts étroits retirés par mesure préventive.
- **Un résultat NÉGATIF sera quant à lui annoncé par l'infirmière de la clinique de dépistage avec les recommandations à suivre** sur la fin de l'isolement et le retour possible en milieu scolaire. En fonction de son évaluation du contexte, un retour à l'école pourrait être envisagé minimalement 24 heures après la fin des symptômes (ou selon le diagnostic posé à l'évaluation clinique).

Vous devez savoir que les personnes ayant été en **contact avec le contact d'un cas positif en milieu scolaire, ainsi que et les personnes ayant été en contact avec une personne symptomatique sous investigation en milieu scolaire, N'ONT PAS** à être retirées de l'école ou du service de garde.

En ce qui concerne les mesures préventives, il est nécessaire de rappeler à vos enfants l'importance de l'hygiène des mains (en arrivant à l'école, après être allé à la toilette, avant de manger, après s'être mouché, etc.). Cette hygiène des mains peut se faire avec de l'eau tiède et du savon (20 secondes) ou avec une solution à base d'alcool. L'application de l'hygiène et de l'étiquette respiratoire (comment tousser et éternuer sans se contaminer) permet de prévenir la transmission de diverses infections respiratoires et demeure un excellent rempart contre la transmission de la COVID-19.

Il n'est toutefois pas nécessaire de munir les classes de panneaux de plexiglas ni de porter un équipement de protection en classe (ex. : visière/protection oculaire, masque ou gants) puisque les mesures de distanciation sociale sont en place. Si vous choisissez de faire porter un couvre-visage à votre enfant, vous devez vous assurer qu'il est en mesure de l'utiliser adéquatement afin d'éviter une contamination possible. Vous devez savoir que le couvre-visage n'est PAS une mesure de protection contre la COVID-19, mais bien une mesure atténuante. Pour des précisions sur l'utilisation du couvre-visage, nous vous invitons à consulter le lien internet ci-dessous.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002541/>

En terminant, nous tenons à vous rappeler que la pandémie est encore très active au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Le Bas-Saint-Laurent n'est pas à l'abri d'une augmentation des cas. Nous insistons donc sur **l'importance d'appliquer également ces mesures de distanciation sociale, d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire EN DEHORS du milieu scolaire**. Un non-respect de ces recommandations pourrait exposer non seulement votre propre famille, mais l'ensemble du milieu scolaire à la COVID-19.

Pour obtenir plus d'information, nous vous invitons à vous abonner à la page Facebook de la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent. Vous pourrez y lire nos messages réguliers d'information et de prévention en lien avec la situation.

Nous vous souhaitons, malgré ce contexte particulier, un retour à l'école agréable. Vos enfants sont certainement heureux de retrouver leurs enseignant(e)s et leurs ami(e)s.

Si vous ou votre enfant vivez de l'anxiété en lien avec le retour à l'école, nous vous invitons à visiter les liens internet suivants :

<https://tout-petits.org/publications/sur-le-radar/covid-19/>

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/stress-anxiete-et-deprime-associes-a-la-maladie-a-coronavirus-covid-19/>

Veillez accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Catherine Martin, B.Sc. inf.
Coordonnatrice en maladies infectieuses

CM/nstl

c. c. Infirmières scolaires des écoles du Bas-Saint-Laurent
p. j Annexe - Symptômes suggestifs de COVID-19

ANNEXE

Symptômes suggestifs de la COVID-19

Afin de limiter la propagation de la COVID-19, **il est recommandé d'exclure les enfants et les membres du personnel présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19**, c'est-à-dire :

- **Un symptôme ou plus** parmi les 4 symptômes suivants :
 - Fièvre (> 38°C);
 - Toux récente ou toux chronique augmentée;
 - Difficultés respiratoires;
 - Perte d'odorat subite (sans congestion nasale) avec ou sans perte de goût.

OU

- **Deux symptômes ou plus** parmi les 3 symptômes suivants :
 - Un symptôme général (douleurs musculaires, maux de tête, fatigue intense ou perte importante d'appétit);
 - Mal de gorge;
 - Diarrhée.

Au moment de l'exclusion, la marche à suivre pour l'évaluation et/ou le dépistage vous sera donnée par l'école.